

**MAIRIE DE TOUCY**
**CONSEIL MUNICIPAL DU  
Mercredi 26 Février 2020  
A 20 heures**

Convocation du 20 février 2020  
Affichage du 2 mars 2020

**Le 26 février 2020 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Christine PICARD, Patrice VICART, Gérard PIESYK, Bruno MAMERON, Bernard SALOMEZ, Françoise FAU, Michèle BONARDI, Nathalie PASCAULT, Valérie LE VRAUX, Catherine BARBIER, Félix JACQ, Michèle PASQUET, Sonia ALLARD - CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Catherine RAVIER-LETENDART, Sylvie BORNET

Chantal RAVERDEAU par Bruno MAMERON, Laurent BONNOTTE par Patrice VICART, Jean-Jacques GUILLOTOT par Bernard SALOMEZ, Robert GERMAIN par Gérard PIESYK

Absent(s): Florence TOUZEAU, Anne-Marie REGNERY

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Sonia ALLARD - CARREAU

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 23 janvier 2020. Tous les membres présents signent le registre.

- Comptes administratifs 2019 commune, assainissement, lotissement et camping.
- Comptes de gestion 2019 commune, assainissement, lotissement et camping.
- Affectation des résultats.
- Acompte subvention budget CCAS.
- Création d'un poste d'ATSEM principal 2ème classe.
- Contrat balayage.
- Contrat dératisation.
- Spectacle école maternelle.
- Fédération des eaux de Puisaye Forterre : adhésion commune de Lucy sur Yonne.
- Agence de GEstion et Développement Informatique : modification des statuts.
- Vente logement DOMANYS rue du Chêne Fra.
- Questions diverses.

## MAIRIE DE TOUCY

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (DE 2020 10)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

**Vu** la commission finances du 20 février 2020.

**Considérant** que le Conseil Municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2019 du budget annexe Assainissement dressé par l'ordonnateur.

**Considérant** que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Bruno MAMERON pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (pour : 20 voix, Michel KOTOVTCHIKHINE ne participe pas au vote), le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget annexe Assainissement lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	206 603.32	177 757.32
Résultat reporté		146 577.25
Total fonctionnement	206 603.32	324 334.57
Résultat de clôture		117 731.25

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	114 867.91	173 809.86
Résultat reporté	5 352.29	
Total investissement	120 220.20	173 809.86
Restes à réaliser	35 000.00	
Résultat de clôture	18 589.66	

#### **Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	53 589.66 €
Restes à réaliser dépenses :	35 000.00 €
Fonctionnement :	117 731.25 €
Résultat global :	<b>136 320.91 €</b>

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE CAMPING (DE 2020 11)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

**Vu** la commission finances du 20 février 2020.

**Considérant** que le Conseil Municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2019 du budget annexe Camping dressé par l'ordonnateur.

**Considérant** que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Bruno MAMERON pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (pour : 20 voix, Michel KOTOVTCHIKHINE ne participe pas au vote), le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget annexe Camping lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	3 841.24	3 626.93
Résultat reporté		32.55
Total fonctionnement	3 841.24	3 659.48
Résultat de clôture	181.76	

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	368.00	1 640.00
Résultat reporté		37.29
Total investissement	368.00	1 677.29
Restes à réaliser		
Résultat de clôture		1 309.29

**MAIRIE DE TOUCY****Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	1 309.29 €
Fonctionnement :	- 181.76 €
Résultat global :	<b>1 127.53 €</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT (DE 2020 12)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

**Vu** la commission finances du 20 février 2020.

**Considérant** que le Conseil Municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2019 du budget annexe Lotissement dressé par l'ordonnateur.

**Considérant** que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Bruno MAMERON pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (pour : 20 voix, Michel KOTOVTCHIKHINE ne participe pas au vote), le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget annexe Lotissement lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	512 700.57	490 347.67
Résultat reporté		22 352.90
Total fonctionnement	512 700.57	512 700.57
Résultat de clôture		0

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	545 412.22	552 236.57
Résultat reporté	6 823.27	
Total investissement	552 235.49	552 236.57
Résultat de clôture		1.08

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	1.08 €
Fonctionnement :	0
Résultat global :	<b>1.08€</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PRINCIPAL (DE 2020 13)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-31.

**Vu** la commission finances du 20 février 2020.

**Considérant** que le Conseil Municipal s'est fait présenter le détail du compte administratif 2019 du budget principal de la COMMUNE dressé par l'ordonnateur.

**Considérant** que M. le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Bruno MAMERON pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (pour : 20 voix, Michel KOTOVTCHIKHINE ne participe pas au vote), le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget principal de la COMMUNE lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	2 297 202.56	2 737 510.09
Résultat reporté		369 856.86
Total fonctionnement	2 297 202.56	3 107 366.95
Résultat de clôture		810 164.39

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
----------------	----------	----------

**MAIRIE DE TOUCY**

Réalisations	918 623.64	957 882.67
Résultat reporté	457 486.74	
Total investissement	1 376 110.38	957 882.67
Restes à réaliser	522 500.00	352 702.00
Résultat de clôture		222 138.68

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	- 418 227.71 €
Restes à réaliser dépenses :	522 500.00 €
Restes à réaliser recettes :	352 702.00 €
Fonctionnement :	810 164.39 €
Résultat global :	<b>222 138.68€</b>

**COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (DE 2020 14)**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Après délibération à l'unanimité,  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire.  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.  
**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,  
**N'APPELLE** ni observation, ni réserve de sa part.

**COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET ANNEXE CAMPING (DE 2020 15)**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Après délibération à l'unanimité,  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire.  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

## MAIRIE DE TOUCY

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

**N'APPELLE** ni observation, ni réserve de sa part.

### COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT (DE 2020 16)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Après délibération à l'unanimité,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

**N'APPELLE** ni observation, ni réserve de sa part.

### COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET PRINCIPAL (DE 2020 17)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Après délibération à l'unanimité,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié par l'ordonnateur,

**N'APPELLE** ni observation, ni réserve de sa part.

**MAIRIE DE TOUCY****AFFECTATION DES RESULTATS 2019 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (DE 2020 18)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire,  
Après avoir examiné le compte administratif du budget annexe ASSAINISSEMENT,  
statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	117 731.25 €
- un excédent d'investissement de :	53 589.66 €

Constatant sur la section d'investissement que :

- Les restes à réaliser sont de 35 000.00 €
- et que le résultat est excédentaire de : 53 589.66 €

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2020 du budget annexe ASSAINISSEMENT commune comme suit :

- Au report en fonctionnement, au compte 002 =	117 731.25 €
--	--------------

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le budget primitif ASSAINISSEMENT de 2020 de la façon suivante :

Fonctionnement	compte 002 =	117 731.25 €
Investissement	compte 001 =	53 589.66 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

**ADOpte** à l'unanimité l'affectation du résultat 2019 du budget annexe ASSAINISSEMENT.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2019 BUDGET ANNEXE CAMPING (DE 2020 19)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire,  
Après avoir examiné le compte administratif du budget annexe CAMPING, statuant sur  
l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	181.76 €
- un excédent d'investissement de :	1 309.29 €

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat sur le budget primitif de 2020 du budget annexe du CAMPING comme suit :

- Au report en fonctionnement, au compte 002 =	- 181.76 €
- Au report en investissement, au compte 001 =	1 309.29 €

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le budget primitif du CAMPING 2020 de la façon suivante :

Fonctionnement	compte 002 =	- 181.76 €
Investissement	compte 001 =	1 309.29 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**ADOpte** à l'unanimité l'affectation du résultat 2019 du budget annexe CAMPING.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2019 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT (DE 2020 20)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire,  
Après avoir examiné le compte administratif du budget annexe LOTISSEMENT, statuant  
sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

**MAIRIE DE TOUCY**

- un excédent de fonctionnement de : 0 €
- un excédent d'investissement de : 1.08 €

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2020 du budget annexe du LOTISSEMENT comme suit :

- Au report en investissement, au compte 001 = 1.08 €

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le budget primitif LOTISSEMENT de 2020 de la façon suivante :

Investissement	compte 001 =	1.08 €
----------------	--------------	--------

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

**ADOpte** à l'unanimité l'affectation du résultat 2019 du budget annexe du LOTISSEMENT.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2019 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (DE 2020 21)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire, Après avoir examiné le compte administratif du budget principal de la COMMUNE, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 810 164.39 €
- un déficit d'investissement de : 418 227.71 €

Constatant sur la section d'investissement que :

- Les restes à réaliser sont de 522 500.00 € en dépenses  
352 702.00 € en recettes
- et que le résultat est déficitaire de : 418 227.71 €

Il existe donc un besoin de financement sur la section d'investissement de 588 025.71 €.

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2020 du budget principal de la COMMUNE comme suit :

- Au financement de l'investissement, au compte 1068 = 588 025.71 €
- Au report en fonctionnement, au compte 002 = 222 138.68 €.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le budget principal de la COMMUNE 2020 de la façon suivante :

Fonctionnement	compte 002 =	222 138.68 €
Investissement	compte 1068 =	588 025.71 €
	compte 001 =	- 418 227.71€

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

**ADOpte** à l'unanimité l'affectation du résultat 2019 du budget principal de la COMMUNE.

**ACOMPTE SUBVENTION CCAS (DE 2020 22)**

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale est financé en grande partie par une subvention communale généralement votée avec le budget primitif.

Ce dernier étant adopté au plus tard le 15 avril de l'année ou le 30 avril l'année de renouvellement du conseil municipal, des subventions peuvent être accordées avant le vote du budget, dans la limite des crédits votés l'année précédente.

Afin d'assurer une trésorerie suffisante et de permettre le paiement des charges de personnel avant le vote du Budget Primitif, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention à hauteur de la moitié de la subvention votée sur le budget précédent.

## **MAIRIE DE TOUCY**

Le Conseil Municipal, après débat et vote à l'unanimité,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire, à verser au Budget du Centre Communal d'Action Sociale un acompte de 50 % de la subvention accordée l'année précédente, dans l'attente du vote du budget primitif.

### **CREATION D'UN POSTE D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ECOLES MATERNELLES (DE 2020 23)**

**Vu** la commission finances du 20 février 2020,  
**Considérant** la mise en place du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations) et la nécessité de créer un poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles pour l'école maternelle.  
**Conformément** à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à l'organe délibérant de créer les emplois.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal,

D'approuver la création d'un poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à temps complet à compter du 1er janvier 2020

Le Conseil Municipal,  
**APPROUVE**, à l'unanimité, la création de ce poste visé ci-dessus.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2020.

### **CONTRAT BALAYAGE VOIES ET CANIVEAUX (DE 2020 24)**

Sur proposition de Patrice VICART, adjoint à la voirie,

Le Conseil Municipal, après débat et vote à l'unanimité,  
**DECIDE** de renouveler le contrat de balayage de la voirie et des caniveaux.  
**DIT** que le contrat sera conclu pour une durée de 3 ans à compter du 27 avril 2020 pour un montant de 810 € HT par passage.

### **CONTRAT DERATISATION (DE 2020 25)**

Sur proposition de Patrice VICART, adjoint à la voirie,

Après débat et vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,  
**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de dératisation avec la société AS DE PIC sise à Tonnerre pour un montant de 2 220 € HT pour 2 ans soit 1 1120 € HT par an comprenant 2 interventions par an (visite de suivi des égouts avec traitement curatif par utilisation de boîtes hermétiques et sécurisées contenant une solution rodenticide).  
**DIT** que le contrat est conclu pour une période de 24 mois renouvelable par période égale par tacite reconduction.

### **SPECTACLE ECOLE MATERNELLE (DE 2020 26)**

A la demande de la directrice de l'école maternelle, Françoise FAU déléguée aux affaires scolaires, sollicite le conseil municipal pour la prise en charge d'un spectacle.

Après débat et vote à l'unanimité,  
 Le Conseil Municipal,



## **MAIRIE DE TOUCY**

**DECIDE** la prise en charge d'un spectacle "Le Cirque Ilya" pour un coût de 670 euros (600 euros le spectacle et 70 € de frais de déplacement).

### **FEDERATION DES EAUX DE PUISAYE FORTERRE : ADHESION COMMUNE DE LUCY SUR YONNE (DE 2020 27)**

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-1 et suivants, L5211-1 et suivants, L5711-1 et suivants, et plus particulièrement l'article L5211-8 ;

**Vu** l'arrêté en date du 17 novembre 2016 portant sur la création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

**Vu** les statuts de la Fédération Eaux Puisaye Forterre (FEPF) ;

**Vu** la délibération de la Fédération Eaux Puisaye Forterre en date du 18 juin 2019 portant sur le transfert de la compétence Eau potable de la commune de Lucy sur Yonne à la FEPF.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Lucy sur Yonne souhaite transférer sa compétence en matière de production, d'adduction et de distribution d'eau à la Fédération Eaux Puisaye Forterre (FEPF).

Il importe donc de mettre en œuvre la procédure d'adhésion de la commune de Lucy Sur Yonne à la FEPF qui se déroule suivant les modalités prévues par l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à savoir ; une délibération du Conseil Municipal de la commune souhaitant adhérer, l'accord du Comité Syndical de la FEPF, l'accord des communes membres à la FEPF à la majorité qualifiée requise pour la création, et, in fine, un arrêté préfectoral prononçant l'adhésion de la commune à la FEPF.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande d'adhésion à la FEPF, et sur le transfert à ce dernier, des compétences de la commune de Lucy Sur Yonne en matière de production, d'adduction et de distribution d'eau.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et les délégués de la FEPF et vote à l'unanimité :

**ACCEPTE** l'adhésion de LUCY SUR YONNE à la Fédération Eaux Puisaye Forterre et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **AGENCE DE GESTION ET DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE : MODIFICATION DES STATUTS (DE 2020 28)**

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette

## MAIRIE DE TOUCY

transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,

**APPROUVE** le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,

**APPROUVE** la modification de l'objet du syndicat,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

### **VENTE LOGEMENT DOMANYS RUE DU CHENE FRA (DE 2020 29)**

L'article L443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation offre la possibilité aux organismes d'HLM de céder des éléments de leur patrimoine. La commune est concernée par cette politique de vente.

L'Office Public de l'Habitat DOMANYS a décidé de vendre un logement social sur notre commune situé 13 rue du Chêne Fra, logement n° 3 et cadastré section B 1373 d'une contenance de 2 a 53 ca.

Conformément à l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la commune doit donner son avis sur cette vente.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** la vente de ce logement par DOMANYS.

### **FRAIS D'INCINERATION CHIEN ERRANT SUR LA COMMUNE (DE 2020 30)**

**Considérant** qu'un chien errant et malade sur la commune de Toucy a été déposé à la clinique vétérinaire de Toucy le vendredi 21 février 2020.

**Considérant** que malgré les soins, le chien est mort.

**Considérant** que la clinique vétérinaire demande à la commune de prendre en charge le cadavre du chien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de solliciter et de prendre en charge l'incinération de cet animal.

### **MOTION DE SOUTIEN AUX COLLEGE ET LYCEE DE TOUCY CONTRE LA SUPPRESSION DE CLASSES (DE 2020 31)**

Le Maire fait lecture d'une note sur la baisse des heures d'enseignement au collège et au lycée Pierre Larousse de Toucy.

**Considérant** que la dotation horaire globale des heures d'enseignement accordée au collège de Toucy à la rentrée scolaire 2020/2021 par le rectorat de Dijon est réduite de 55,50 heures ce qui correspond à la fermeture de 2 classes et des effectifs de 29 et 30 élèves par classe en quatrième et troisième.

## MAIRIE DE TOUCY

**Considérant** que la perte prévue de 36.50 heures au lycée de Toucy à la rentrée scolaire 2020/2021 entraînera la perte d'une division en seconde, la perte d'une division en première, l'impossibilité de dédoubler les groupes de spécialités en première et terminale, se traduisant par un effectif chargé dans les classes en particulier en seconde où il est prévu 36 élèves par division.

**Considérant** que les conditions d'enseignement seront insatisfaisantes et qu'il convient de soutenir l'équipe pédagogique et les parents d'élèves dans leurs démarches pour exiger des moyens supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après débat et vote à l'unanimité,

**VOTE** une motion contre la diminution des heures d'enseignement au collège et au lycée de la cité scolaire de Toucy.

**APPORTE** son soutien aux enseignants, aux élèves et aux familles.

### Prochaines réunions et manifestations :

❖ Lundi 2 mars 2020	17h30 Réunion CCAS
❖ Jeudi 5 mars 2020	19h00 Conseil communautaire
❖ Mercredi 11 mars 2020	19h00 AG du Comité de Jumelage
❖ Jeudi 12 mars 2020	20h00 Conseil Municipal
❖ Dimanche 15 mars 2020	8h/18h 1 <sup>er</sup> tour des élections municipales
❖ Jeudi 19 mars 2020	10h30. Commémoration FNACA RV place de la Paix
❖ Dimanche 22 mars 2020	8h/18h 2 <sup>ème</sup> tour des élections municipales
❖ Vendredi 27 mars 2020	18h00 Commission Sécurité Beau Marché
❖ Samedi 28 et dimanche 29 mars 2020	3 <sup>ème</sup> salon Cultursport
❖ Samedi 4 avril 2020	Beau Marché

*Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30.*

### **DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTROLE DE LEGALITE :**

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (**DE\_2020\_10**)  
 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE CAMPING (**DE\_2020\_11**)  
 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT (**DE\_2020\_12**)  
 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PRINCIPAL (**DE\_2020\_13**)  
 COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (**DE\_2020\_14**)  
 COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET ANNEXE CAMPING (**DE\_2020\_15**)  
 COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT (**DE\_2020\_16**)  
 COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET PRINCIPAL (**DE\_2020\_17**)  
 AFFECTATION DES RESULTATS 2019 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (**DE\_2020\_18**)  
 AFFECTATION DES RESULTATS 2019 BUDGET ANNEXE CAMPING (**DE\_2020\_19**)  
 AFFECTATION DES RESULTATS 2019 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT (**DE\_2020\_20**)  
 AFFECTATION DES RESULTATS 2019 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (**DE\_2020\_21**)  
 ACOMPTE SUBVENTION CCAS (**DE\_2020\_22**)  
 CREATION D'UN POSTE D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ECOLES MATERNELLES (**DE\_2020\_23**)  
 CONTRAT BALAYAGE VOIES ET CANIVEAUX (**DE\_2020\_24**)

**MAIRIE DE TOUCY**

CONTRAT DERATISATION (*DE\_2020\_25*)

SPECTACLE ECOLE MATERNELLE (*DE\_2020\_26*)

FEDERATION DES EAUX DE PUISAYE FORTERRE : ADHESION COMMUNE DE LUCY SUR YONNE (*DE\_2020\_27*)

AGENCE DE GESTION ET DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE : MODIFICATION DES STATUTS (*DE\_2020\_28*)

VENTE LOGEMENT DOMANYS RUE DU CHENE FRA (*DE\_2020\_29*)

FRAIS D'INCINERATION CHIEN ERRANT SUR LA COMMUNE (*DE\_2020\_30*)

MOTION DE SOUTIEN AUX COLLEGE ET LYCEE DE TOUCY CONTRE LA SUPPRESSION DE CLASSES (*DE\_2020\_31*)